

CARTE AVANTAGES

Privilèges pour les pros du tourisme

Que faire...

quand un(e) pro du tourisme veut bénéficier d'une offre du programme Carte Avantages?

1



L'employé(e) bénéficiaire présente le code QR qui est associé à votre offre sur le site Web de la Carte Avantages, soit sur son téléphone ou en version imprimée, accompagné d'une pièce d'identité avec photo.

2



Une personne de votre équipe scanne ce code QR à l'aide de l'appareil-photo d'un téléphone intelligent ou d'une tablette et clique sur le lien « Ouvrir dans Chrome/Safari/autre navigateur » qui apparaîtra pour connaître le statut de l'employé(e).

Pourquoi on doit scanner le code ?

Pour valider que l'employé(e) détient un compte actif et cumuler des données sur les offres utilisées, ce qui permet notamment de mesurer l'intérêt pour les offres présentées.

3



Si le statut est « Actif » et qu'il s'agit bien de la personne sur la carte d'identité, **c'est validé.**

Visitez

carteavantagestourisme.ca

pour consulter toutes les offres de votre région et plus encore.

Profitez-en vous aussi !

Consignes propres à votre entreprise
